

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 43*

*Certifié avoir fait afficher ce  
jour à la porte de la Mairie  
le compte rendu sommaire  
de la séance du conseil  
municipal  
du 14 décembre 2017*

*Le 21 / 12 / 2017*

L'an deux mil dix sept, le quatorze décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, Mme BRAU-BOIRIE, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. MILLET-BARBE par M. LACASSAGNE, M. NEYS par M. SOROSTE, Mme LANGLOIS par M. ESMIEU, M. LALANNE par Mme JUZAN, M. SALANNE par M. POCQ, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY, M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DUHART, Mme TAIEB par Mme CASTEL, Mme CANDILLIER par M. ETCHEGARAY, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par M. ARCOUET, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, Mme WAGNER par M. IRIART

**Absents non représentés :** Mme BELBARAKA

---

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Peyco Duhart, maire de Saint Jean de Luz, 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté d'agglomération Pays basque.

➤ **MOTION relative à la réforme de la carte judiciaire**

En préalable à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire ouvre un débat relatif à la réforme de la carte judiciaire, envisagée par une proposition de loi adoptée par le Sénat en première lecture le 24 octobre dernier.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

➤ **ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.**

Aucune observation n'est formulée sur ce rapport qui n'appelle pas de vote.

***DONT ACTE***

**2. Transfert de compétence à la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) – Valorisation et stockage de déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics.**

Le conseil municipal émet un avis favorable à la prise de compétence : « *Création et gestion de sites de valorisation et de stockage de déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics* » par la Communauté d'agglomération Pays basque, et au transfert en conséquence de cette compétence.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**3. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif @actes) – Signature de la convention avec la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.**

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorise le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE**

**4. Plan hivernal 2017/2018 - Mise en œuvre mutualisée entre la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) et les villes d'Anglet, Bayonne et Boucau.**

Le conseil municipal approuve la participation financière de la ville de Bayonne à hauteur de 9 335 € au maximum au bénéfice du CCAS de la ville d'Anglet, qui assure le portage administratif et financier du dispositif, et autorise le Maire à procéder à toute démarche devant concourir à la mise en œuvre opérationnelle de ce plan.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**5. Autorisation de dépôt par Habitat Sud Atlantic (HSA) des autorisations d'urbanisme sur le terrain sis avenue André Harambillet.**

Le conseil municipal autorise HSA à déposer les autorisations d'urbanisme sur le terrain sis avenue André Harambillet.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**COMMERCE ET TOURISME**

**6. Dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2018 – Avis du conseil municipal.**

Le conseil municipal émet un avis favorable aux dérogations au titre de l'année 2018, classées par type d'activité.

***ADOPTION, A LA MAJORITE***

M. Aguerre s'abstient

Mmes Bisauta, Aragon, Herrera Landa (avec mandat),

MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart (avec mandat) votent contre

## **CADRE DE VIE**

### **7. Convention avec les associations participant à l'opération de médiation pour la qualité de la vie nocturne à Bayonne – Année scolaire 2017/2018.**

Le conseil municipal approuve les termes de la convention tripartite relative à l'opération de médiation pour la qualité de la vie nocturne à Bayonne et autorise le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

## **DEVELOPPEMENT URBAIN**

### **8. Programme d'action foncière – Acquisition de lots de copropriété de l'immeuble du 11 rue Neuve – Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays-Basque.**

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de portage foncier des lots n°22 et 29 du 11 rue Neuve et autorise le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **9. Programme d'action foncière - Acquisition d'un bien sis 25 rue des Tonneliers – Convention de portage foncier avec l'Etablissement public foncier local Pays Basque.**

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de portage foncier d'un bien sis 25 rue des Tonneliers et autorise le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **10. PNRQAD Ilot 38 - Convention de portage foncier avec l'Etablissement public foncier local Pays Basque pour l'acquisition d'un lot de copropriété sis 19 rue Bourgneuf.**

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de portage foncier d'un lot de copropriété sis 19 rue Bourgneuf et autorise le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **11. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.**

Le conseil municipal approuve l'attribution, dans le cadre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse pour un montant de 90 959,19 euros, ainsi que l'attribution de 5 242 euros de subventions dans le cadre des dispositifs OPAH-RU 2011-2016 et PIG 2016-2019.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mme Aragon ne prend pas part au vote

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

### **12. Extension et restructuration du musée Bonnat-Helleu musée des Beaux-arts de Bayonne – Convention de financement avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.**

La convention de financement de l'extension et de la restructuration du musée Bonnat-Helleu avec la CAPB est approuvée par le conseil municipal, qui autorise le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

M. Iriart (avec mandat) s'abstient

### **13. Musée Bonnat-Helleu – Restauration d'une série d'œuvres – Demande de subventions à la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.**

Le Maire est autorisé par le conseil municipal à solliciter, auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, une subvention au taux le plus élevé possible pour la restauration des œuvres visées.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **14. Musée Bonnat-Helleu – Acquisition de deux œuvres enrichissant le fonds Helleu et demande de subventions à la Direction régionale des affaires culturelles et au Fonds régional d'acquisition pour les musées Nouvelle-Aquitaine.**

Dans le cadre de l'acquisition de deux œuvres, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de la Direction régionale des affaires culturelles ainsi qu'auprès du Fonds régional d'acquisition pour les musées Nouvelle-Aquitaine.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **15. Musée Bonnat-Helleu – Acceptation d'un don d'un dessin d'Henry Caro-Delvaile.**

Le Maire est autorisé par le conseil municipal à signer tous les documents relatifs au don d'un dessin d'Henry Caro-Delvaile, et remercier Monsieur Jean Badie pour sa générosité.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **16. DIDAM – Exposition Franck CAVADORE du 9 février au 11 mars 2018.**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions et contrats amenés à être établis avec les différents partenaires concernant l'exposition Franck CAVADORE pour sa mise en œuvre.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **17. Médiathèque – Acquisition de documents de Marguerite Salzedo-Séligmann-Lui.**

Le conseil municipal approuve l'acquisition de documents de Marguerite Salzedo-Séligmann-Lui au prix demandé par le vendeur, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération et créé un fonds dénommé "Maggie Salcedo".

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**18. Fixation du prix de vente du livre « Behin bazen, il était une fois, erase una vez...Hondarribia, Bayonne, Pamplona-Iruña ».**

Le conseil municipal fixe à 15 € le prix de vente de l'ouvrage précité.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**19. Concert du Nouvel An - Convention de partenariat entre le Syndicat mixte pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel, la Scène nationale du Sud-Aquitain et la ville de Bayonne.**

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de partenariat entre le Syndicat mixte pour le fonctionnement du conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel, la scène nationale du Sud-Aquitain et la ville de Bayonne, qui précise les obligations de chaque partenaire, et autorise le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

**20. Appel à projet « *Smart Water City* » – Engagement de participation au projet Bat'Reuse.**

Le conseil municipal autorise le Maire à participer au projet Bat'Reuse, par la mise à disposition de bâtiments municipaux.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**21. Projet du verger de l'Euskara (dit verger bayonnais) – Conclusion d'un prêt à usage avec Monsieur Renaud Delisee – chemin de Loustaounaou à Bayonne.**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la concrétisation du contrat et de la servitude de passage concernant le projet du verger de l'Euskara avec Monsieur Renaud Delisee.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**22. Installation d'une station relais de téléphonie mobile par FREE mobile sur le site du château d'eau du Polo Beyris – Signature de la convention d'occupation du domaine public.**

Le conseil municipal approuve la convention relative à l'installation d'une station relais de téléphonie mobile sur le site du château d'eau du Polo Beyris et autorise le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **MOBILITE**

**23. Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Bayonne Pays Basque – Convention de financement des études d'Avant Projet – Volet espaces d'intermodalité urbains.**

Le conseil municipal approuve la convention de financement des études d'avant-projet du pôle d'échanges multimodal de la gare de Bayonne Pays Basque et autorise le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**24. Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Bayonne Pays Basque – Protocole relatif aux modalités de partenariat entre les différentes maîtrises d'ouvrage pour la réalisation du projet.**

Le conseil municipal approuve le protocole relatif aux modalités de partenariat entre les différentes maîtrises d'ouvrage pour la réalisation du pôle d'échanges multimodal et autorise le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION**

**25. Attribution des bourses municipales de l'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2017-2018.**

L'attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2016-2017, pour les 121 dossiers retenus, soit un total de 38 507 €, est approuvée par le conseil municipal.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**26. Schéma directeur de la petite enfance – Signature de la charte d'accueil du jeune enfant de la Ville de Bayonne.**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer, avec l'ensemble des acteurs de la petite enfance, la charte d'accueil du jeune enfant.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**27. Démarche de labellisation en vue de la création d'une section bascofone à la crèche Saint-Esprit – Plan d'accompagnement.**

Le plan d'accompagnement, d'une durée de trois ans et destiné à aider le gestionnaire à répondre aux pré-requis du cahier des charges du modèle linguistique choisi avant la demande de labellisation définitive est approuvé par le conseil municipal et autoriser le Maire à signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**Rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray**

**28. Forfait communal – Année scolaire 2017-2018.**

Le conseil municipal adopte l'ensemble des dispositions décrites en note explicative de synthèse et notamment le montant du forfait de fonctionnement fixé à 685 € par élève, afin de permettre l'engagement, au titre de l'année scolaire 2017-2018, des opérations de dépenses et de recettes afférentes à ce dispositif et approuve la modification présentée du principe de versement de la participation aux dépenses de fonctionnement pour les élèves bayonnais scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association situées à l'extérieur de la commune.

***ADOPTION, A LA MAJORITE***

*Mmes Aragon, Herrera Landa (avec mandat),  
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga votent contre  
M. Iriart (avec mandat) s'abstient*

**29. Conventions d'utilisation de locaux et équipements scolaires en dehors du temps scolaire.**

Les termes des conventions d'utilisation de locaux et équipements scolaires en dehors du temps scolaire, du bordereau et du guide annexés à la note explicative de synthèse sont approuvés par le conseil municipal, qui autorise le Maire à signer ces conventions avec les différentes associations.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**30. Fourniture de repas pour les services de restauration collective assurés par la Ville et le CCAS - Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne, lancement de la consultation, signature de l'accord-cadre.**

Le conseil municipal approuve la convention de groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne, autorise le Maire à la signer et autorise la ville à conduire la procédure de marché relative à la fourniture de repas pour les services de restauration collective.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS**

**31. Plaine d'Ansot – Boutique de la Maison des barthes – Tarifs complémentaires.**

Le conseil municipal adopte les tarifs complémentaires proposés et valide leur application immédiate.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**INFRASTRUCTURES ET ESPACES PUBLICS**

**32. Pont Saint-Esprit – Demandes de subventions - Convention de financement avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.**

Le conseil municipal approuve la convention de financement avec la Communauté d'agglomération qui permet au Maire de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du conseil départemental.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**33. Pont Saint-Esprit – Déplacement et rétablissement du réseau Orange dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société Orange.**

Le conseil municipal approuve la convention à intervenir avec Orange dans le cadre du déplacement et du rétablissement du réseau Orange du Pont Saint Esprit et autorise le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**34. Pont Saint-Esprit – Déplacement et rétablissement du réseau Enedis dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société Enedis.**

La convention à intervenir avec Enedis dans le cadre du déplacement et du rétablissement du réseau Enedis du Pont Saint Esprit et le Maire est autorisé à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**35. Pont Saint-Esprit – Déplacement et rétablissement du réseau GrDF dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société GrDF.**

Le conseil municipal approuve la convention à intervenir avec GrDF et autorise le Maire à la signer.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**36. Port fluvial – Redevances d'occupation du domaine public fluvial.**

Le conseil municipal actualise les tarifs, instaure de nouveaux tarifs et permet l'indexation de l'ensemble des redevances par le nouvel indice TP07b.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**37. Piétonisation du quai Sala – Dépôt de la déclaration préalable.**

Monsieur le Maire est autorisé à déposer à déposer une déclaration préalable de travaux liée à la piétonisation du quai Sala.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**38. Requalification et pacification des abords des halles – Dépôt de la déclaration préalable.**

Monsieur le Maire est autorisé à déposer une déclaration préalable de travaux liée aux requalification et pacification des abords des halles.

**ADOPTION, A LA MAJORITE**

*Mmes Aragon, Herrera Landa (avec mandat), Capdevielle, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote*

**39. Livraison de marchandises en centre-ville – Aide à l'achat de véhicules utilitaires électriques ou hybrides par des professionnels spécialisés dans le transport de marchandises ou des entreprises effectuant des livraisons en compte propre.**

Le conseil municipal approuve l'élargissement du dispositif d'aide à l'achat de véhicules utilitaires électriques ou hybrides par des professionnels spécialisés dans le transport de marchandises ou des entreprises effectuant des livraisons en compte propre et autorise le Maire à signer les conventions afférentes avec les bénéficiaires.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**40. Systèmes de vidéoprotection – Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).**

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette aide financière, dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection au stade de la Floride et dans le quartier des Hauts de Bayonne (stade Pierre Cacareigt).

**ADOPTION, A LA MAJORITE**

*M. Aguerre, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat), MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga s'abstiennent*



**41. Toponymie – Dénomination du Centre d’interprétation de l’architecture et du patrimoine (CIAP) de Bayonne.**

Est proposée la dénomination suivante : « *Lapurdum - Centre d’interprétation de l’architecture et du patrimoine (CIAP) de Bayonne* ».

***ADOPTION, A L’UNANIMITE***

**EVENEMENTIEL ET ANIMATION**

**42. Animations de Noël - Mise à disposition de la salle Notre-Dame par le collège Notre-Dame au profit de la ville.**

Le conseil municipal approuve la convention relative à la création d’ateliers créatifs participatifs dans l’ex-chapelle Notre-Dame pendant les vacances de Noël et autorise le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L’UNANIMITE***

**43. Mise à disposition de locaux à l’association LOFT’ART – Place Boeswillwald.**

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition, à titre gratuit, relative à une exposition d’artiste du 15 au 31 décembre, et autorise le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L’UNANIMITE***

**44. Modalités pratiques du transfert du service animation seniors.**

Le conseil municipal approuve toutes les dispositions relatives au transfert du service animation seniors et autorise le Maire à procéder à tous les actes utiles.

***ADOPTION, A L’UNANIMITE***

**45. Tremplin musical Bayonne Live 2018 – Règlement du concours.**

Le conseil municipal approuve le règlement du concours Tremplin musical Bayonne Live 2018 ainsi que les prix qui seront remis aux participants au regard du classement final.

***ADOPTION, A L’UNANIMITE***

**FETES TRADITIONNELLES**

**46. Fourniture en location temporaire de blocs douches et WC à l’occasion des Fêtes de Bayonne – Lancement de la consultation.**

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à ce marché, dans les conditions précisées en note explicative de synthèse.

***ADOPTION, A L’UNANIMITE***

**FINANCES**

**47. Exercice 2017 - Budget principal - Décision modificative n° 2.**

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°2 pour le budget principal, telle que présenté en note explicative de synthèse, et s’équilibrant en dépenses et en recettes à hauteur de 2 590 000 €.

***ADOPTION, A L’UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat),  
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote  
M. Iriart (avec mandat) s’abstient*

**48. Exercice 2017 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada –  
Décision modificative N° 2.**

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°2 pour le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, telle que présentée en note explicative de synthèse et s'équilibrant en dépenses et en recettes à 0 €.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat),  
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote  
M. Iriart (avec mandat) s'abstient*

**49. Exercice 2017 – Budget annexe de l'eau – Décision modificative n°2.**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 49 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 2 pour le budget annexe de l'eau, telle que présenté en note explicative de synthèse, et s'équilibrant en dépenses et en recettes à hauteur de 150 000 €.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat),  
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote  
M. Iriart (avec mandat) s'abstient*

**50. Exercice 2017 – Budget annexe des parcs de stationnement – Décision  
modificative N° 2.**

Le conseil municipal approuve cette décision modificative n° 2 pour le budget annexe des parcs de stationnement, telle que présentée en note explicative de synthèse et s'équilibrant en dépenses et en recettes à 0 €.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat),  
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote  
M. Iriart (avec mandat) s'abstient*

**51. Exercice 2017 – Budget principal et budgets annexes – Approbation des  
montants pour les provisions comptables.**

Le conseil municipal approuve les montants tels qu'exposés dans la note de synthèse, des provisions diverses, dépenses obligatoires pour les communes.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat),  
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote  
M. Iriart (avec mandat) s'abstient*

**52. Exercice 2017 – Attribution de subventions complémentaires pour le  
fonctionnement du Relais Unique Petite Enfance et de la crèche Pirouette.**

Le conseil municipal approuve des subventions complémentaires : 315 € pour le relais unique petite enfance pour couvrir divers frais d'ingénierie, et 5 606 € pour la crèche Pirouette pour des frais de personnel.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**53. Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.**

Des exonérations exceptionnelles listées en note explicative de synthèse sont accordées par le conseil municipal.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**54. Autorisations budgétaires d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2018.**

Afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, le Maire est autorisé par le conseil municipal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées, dans la note de synthèse, par chapitre et par article. Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2018.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat),  
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote  
M. Iriart (avec mandat) s'abstient*

**55. Versement d'avances sur subventions et participations par anticipation au vote du budget primitif 2018.**

Le conseil municipal approuve le versement d'une avance sur subventions et sur participations, dans les conditions précisées dans la note de synthèse, et prévoit une avance d'un montant de 1 000 000 € pour le Centre Communal d'Action Sociale de Bayonne, montant qui sera mis en paiement en plusieurs tranches au vu de ses besoins effectifs de trésorerie.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**56. Compensation financière due au titre de l'énergie réservée – Convention avec la Société Hydro-Electrique du Midi (SHEM).**

Le conseil municipal approuve la convention provisoire prévoyant la compensation financière due au titre de l'énergie réservée et autorise le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**57. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Pays Basque – Approbation du rapport n° 1 du 27 octobre 2017.**

Le rapport n°1 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la CAPB est approuvé.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**58. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Pays Basque – Approbation du rapport n° 2 du 27 octobre 2017.**

Le rapport n°2 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la CAPB est approuvé.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**59. Garantie d'emprunt accordée à l'association Espace Parents Enfants pour l'acquisition des locaux abritant la crèche Babinou.**

Pour acquérir les locaux qu'elle loue actuellement, l'Association Espace parents enfants doit conclure un prêt ; prêt pour lequel la caution de la ville de Bayonne est sollicitée à hauteur de 50 % du capital par l'établissement prêteur au titre des garanties.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**FONCIER**

**60. Bail à réhabilitation au profit de SOLIHA PAYS BASQUE concernant l'immeuble sis 1 allée Malégarie – Accord de principe.**

Le conseil municipal approuve le don de l'immeuble à bail à réhabilitation au profit de SOLIHA PAYS BASQUE pour une durée prévisionnelle de 45 années, lorsque les conditions juridiques, financières et techniques de la transaction seront définitivement arrêtées.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**61. Cession de la propriété sise 23 avenue des Arènes à Monsieur et Madame Desaulty.**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de la vente du bien sis 23 avenue des Arènes à M. et Mme Desaulty.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat), MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote*

**62. Acquisition d'un terrain à la SCI ZERUA – Angle rues Saint-Frédéric et de la Cale.**

Le conseil municipal approuve l'acquisition d'un terrain à la SCI ZERUA, sis à l'angle des rues Saint-Frédéric et de la Cale et autorise le Maire à mener toutes les démarches afférentes.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**MOYENS GENERAUX**

**63. Transport de personnes – Signature des avenants n°1 aux marchés 15104 et 15105 suite au transfert de la compétence animation seniors du CCAS à la ville.**

Le conseil municipal approuve les avenants n°1 aux marchés relatifs au transport des enfants et des personnes retraitées sur la ville de Bayonne et en dehors de la ville de Bayonne et autorise le Maire à signer les documents afférents.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**PATRIMOINE IMMOBILIER**

**64. Maintenance en garantie totale et mise aux normes des ascenseurs, monte-charges et manches d'évacuation des établissements communaux – Avenant n° 1 au marché n° 15119 conclu avec la société Thyssenkrupp Ascenseurs.**

Le parc immobilier de la ville est amené à évoluer de manière récurrente selon les constructions nouvelles, les acquisitions, les cessions et les démolitions.

Dans le cadre de ce marché, des modifications ont été apportées sur les équipements faisant l'objet d'opérations de maintenance. Un avenant est donc utile pour prendre en compte ces modifications. Le conseil municipal approuve ce dispositif et autorise le Maire à le signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **REGIE DES EAUX**

#### **65. Tarifs des redevances et des prestations 2018.**

Le conseil municipal valide le maintien des tarifs pour 2018 concernant le service d'eau potable et la création de deux nouvelles prestations.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **66. Transfert de la compétence Eau potable - Transfert des agents de la Régie des Eaux à la Communauté d'Agglomération Pays Basque et suppression des postes correspondants.**

Le conseil municipal accepte le transfert des personnels de la régie des eaux dans les conditions énoncées et autorise le Maire à procéder à toutes les démarches utiles à la réalisation de ce transfert et notamment à la prise des arrêtés individuels nominatifs correspondants.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

#### **67. Modification du tableau des effectifs.**

La modification du tableau des effectifs est approuvée par le conseil municipal, telle que proposée en séance.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat), MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote  
M. Iriart (avec mandat) s'abstient*

#### **68. Autorisation de recours à deux intervenants auprès des seniors dans le cadre du programme d'activités génération seniors (cours d'espagnol et d'anglais).**

Le conseil municipal autorise le Maire à recruter deux vacataires afin de dispenser des cours d'espagnol et d'anglais, du 8 janvier 2018 au 6 juillet 2018, dans les conditions énoncées en séance.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

#### **69. Autorisation de recours à des agents contractuels pour assurer les opérations de recensement de la population.**

Le conseil municipal autorise le Maire à recruter des agents recenseurs contractuels pour assurer les opérations de recensement de la population 2018.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**70. Modification du temps de travail du psychologue appelé à intervenir dans les crèches municipales.**

Le conseil municipal porte le temps de travail du psychologue appelé à intervenir dans les crèches municipales à 5h/mois, et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**COOPERATION COMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES**

**71. SO. CO. MIX. – Rapport pour l'exercice 2016-2017 du représentant de la Ville au conseil d'administration.**

En application de l'article L.1524-5 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport présenté en note explicative de synthèse et soumis par le représentant de la Ville au conseil d'administration de la SO.CO.MIX. Hôtel du Palais pour l'exercice 2016-2017.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat), MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote  
M. Iriart (avec mandat) s'abstient*

**72. Société Locale d'Epargne Pays Basque - Rapport pour l'exercice 2016-2017 du représentant de la Ville.**

Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport d'activité pour l'exercice 2016-2017 de la Société Locale d'Epargne Pays Basque, qui n'appelle pas de vote.

**DONT ACTE**

**73. Procivis Aquitaine Sud – Rapport pour l'exercice 2016 du représentant de la Ville.**

Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport d'activité pour l'année 2016 de la société Procivis Aquitaine Sud, qui n'appelle pas de vote.

**DONT ACTE**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.*

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Pau – sis 50 Cours Lyautey 64010 Pau – dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au recueil des actes administratifs.*

Jean-René Etchegaray  
Maire de Bayonne